

La Division de l'infrastructure communautaire a pour objectif à long terme d'offrir un ensemble complet d'infrastructures de base et de soutien à toutes les localités du Nunavut, de manière à favoriser leur autonomie et leur prospérité sociale, culturelle et économique.

Son mandat est d'obtenir du financement et de l'affecter aux projets d'infrastructures communautaires de façon équitable, juste et transparente. Elle doit assurer l'équilibre entre les besoins des communautés et les exigences réglementaires, tout en collaborant avec les parties prenantes et les partenaires dans les localités ainsi qu'avec les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

La division parvient à atteindre ses objectifs grâce au processus de planification des immobilisations, qui permet de repérer les lacunes importantes en matière d'infrastructure, de cibler les projets prioritaires et d'offrir les infrastructures essentielles à chaque localité. Le Comité consultatif sur l'infrastructure communautaire du Nunavut (CCICN) supervise les projets financés par le Fonds de la taxe sur l'essence.

Pour consulter les plans de viabilité communautaire, rendez-vous au www.buildingnunavut.com/fr.

Visitez le site web d'Infrastructure Canada pour voir le financement octroyé aux programmes du [Nunavut](#).

Personne-ressource

Infrastructure communautaire
Ministère des Services communautaires et gouvernementaux
C. P. 1000, succursale 700
Édifice W.G. Brown, 4^e étage
Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0
Téléphone : 867 975-5400

Coordonnateur en développement durable par intérim
Tony Bird
Téléphone : 867 975-5495
Courriel : tbird@gov.nu.ca